

numéro spécial • janvier 1992

# actualités



4<sup>ème</sup> Congrès

Paris 1991



## De Monte-Carlo à Paris, les congrès du progrès

*Les quatre congrès de la Macif, organisés au cours des dix dernières années, ont permis une avancée considérable de la démocratie, de la solidarité et du développement de la mutuelle.*

Compte à rebours

### ■ 6-8 juin 1981, Monte-Carlo.

Pour la première fois dans l'histoire de la Macif, 300 délégués tirent profit de deux décennies d'expérience et traitent quatre thèmes : la Macif comme institution de l'économie sociale, la sélection du risque, la politique des franchises, des tarifs et des garanties, la diversification de la mutuelle. Ce congrès est l'amorce de grandes réflexions.

### ■ 25 juin 1985, Biarritz.

Les 281 congressistes travaillent sur le projet de la régionalisation, qu'ils votent massivement à 88%. Les 11 régions sont nées.

### ■ 8 juin 1986, Paris

Après le vote unanime sur la régionalisation, les 271 délégués structurent la régionalisation et élaborent ses lois fondamentales : la Charte de l'institution, qui définit les règles de fonctionnement, et le Projet mutualiste, qui précise la philosophie de l'entreprise.

### ■ 10 novembre 1991, Paris

Premier congrès après la régionalisation. La nouvelle organisation compte 144 délégués nationaux. 125 étaient présents à Paris pour enrichir la Charte de l'institution et le Projet mutualiste.

# Le 4<sup>ème</sup> congrès, pourquoi ?

Le dimanche 10 novembre 1991 à Paris, pour la quatrième fois dans son histoire, la Macif s'est réunie en congrès. 141 délégués ont été convoqués – il y a 144 délégués nationaux, mais Jean Pétraud (région Centre Ouest Atlantique) ainsi que Robert Pommier (région Centre) sont décédés, et Bernard Delassus (région Nord-Pas de Calais) a démissionné de ses fonctions. 125 personnes ont émarginé la feuille de présence. Elles ont ainsi pu se prononcer sur la modification de la charte de l'institution et du projet mutualiste.

Après quatre années de pratique, ces «lois de la régionalisation» laissaient apparaître quelques lacunes ou dysfonctionnements. Il était devenu utile de les remanier et de les réactualiser. Seul un congrès pouvait en débattre. Ce fut l'ordre du jour.

Avant l'ouverture des travaux, Jacques Vandier a souligné l'important travail d'approche réalisé par les membres des commissions, les différents groupes de travail, mais aussi par Pierre Juvin. Cette préparation longue et minutieuse aura permis un bon déroulement du congrès. A 10 heures, Antoine Rodriguez, président de séance, a ouvert les débats sur la charte. Jacques



Vandier, en qualité de rapporteur, en a présenté les dix-neuf amendements.

L'après-midi a porté sur l'étude du projet mutualiste. Jean Dupont, président de séance, a laissé la parole à Pierre Juvin, lequel, après un discours très écouté et applaudi, a présenté les quarante-neuf amendements du projet.

Après plus de sept heures de

débats passionnés, parfois houleux mais toujours fructueux, grâce à la finesse des propos et à la grande réflexion des délégués, des amendements très importants ont été apportés pour enrichir les lois de la régionalisation. Au travers de ces nouveaux textes qui ont été votés à l'unanimité, ce sont tous les principes de l'institution qui se trouvent confortés, afin de contribuer toujours plus au développement de notre mutuelle.

Vous pourrez lire, pages suivantes, les modifications de la charte adoptées par le congrès, après étude du rapport de la commission et prise en compte de certains amendements. Vous trouverez également les thèmes les plus importants du projet mutualiste tels qu'ils se dégagent du texte présenté par Pierre Juvin, compte tenu des amendements adoptés par le congrès. Très prochainement, après leur refonte complète, les textes de la charte de l'institution et du projet mutualiste seront adressés à tous les salariés de la Macif.

# Plus forts, pl

**La Macif** n'est pas une entreprise comme les autres, et elle doit garder son individualité. Être fidèle aux grands principes mutualistes qui l'animent depuis sa naissance pour conserver une identité forte, dégager la dynamique nécessaire pour que l'entreprise continue de s'épanouir économiquement dans un contexte difficile : ces deux conditions doivent impérativement être réunies. Dans cette optique, il faut anticiper pour préparer sereinement l'avenir.

Tel a été, rapidement synthétisé, l'axe du discours politique prononcé par Pierre Juvin en ouverture du 4<sup>e</sup> congrès de la Macif. Un concept fort, travaillé depuis des années sur deux vecteurs qui ne le sont pas moins : l'humanisme et la réussite. Tellement fort qu'il vaut bien qu'on s'y attarde. Comme l'a brillamment fait l'orateur autour de trois idées principales.

**Première idée :** l'originalité du positionnement de la Macif dans la société française. Pluralisme et démocratie sont au cœur de la culture Macif, diversité et confrontation favorisant naturellement la progression. A condition que l'on fasse définitivement table rase des clivages artificiels, que l'ensemble soit pensé par tous comme une gestion en commun destinée à conduire une œuvre consensuelle. « On est plus intelligent à plusieurs que tout seul », a rappelé Pierre Juvin. C'est fondamental. Mais, en passant, il n'a pas manqué de préciser que, pour gérer ces différences acceptées, il fallait aussi avoir la volonté politique de savoir écouter. Celle, donc, de créer l'unité qui prend toute sa valeur si « nous avons le génie de demeurer un repère, une référence, bref, un modèle mutualiste ».

**Deuxième idée :** la banalisation qui guette toutes les entreprises d'économie sociale au détour même de leur succès guette aussi la Macif. Un modèle, d'accord, mais comment éviter l'érosion de l'identité-succès, celle-là même qui a généré la réussite d'une si belle entreprise ? Tout simplement en restant fidèle aux valeurs qui l'ont faite. Heureusement, ces valeurs ne sont plus à construire, l'ouvrage est assez avancé, mais à « parfaire, à conforter et à faire valoir ». « Attention, pourtant, » a ajouté fermement Pierre Juvin, « à ne pas nous laisser banaliser, ni dans nos objectifs ni dans nos structures ».

Inutile, donc, voire dangereux, de se lancer en quête d'une autre philosophie d'entreprise. Point de salut dans l'appel des sirènes des grandes

*Pierre Juvin,  
président de la  
région Rhône-Alpes*



# pour pré p

# us solidaires

sociétés capitalistes. La voie, la bonne, est celle de l'économie sociale. "C'est là, sur ce terrain," a tenu à affirmer Pierre Juvin, «que nous avons à progresser et, finalement, à gagner». Honnêteté, qualité, clarté, transparence, sont évidemment les mots clés de cette stratégie, qui doit d'abord viser à satisfaire le consommateur, le sociétaire. Déterminant. Une stratégie qu'il faut aussi, sans conteste, faire connaître. Communiquer, d'accord, mais pas n'importe comment. Sans tricherie, sans surenchère, sans artifice. La Macif n'est pas ce qu'elle est, elle est ce qu'elle fait.

**Troisième idée :** à la fidélité, à l'identité mutualiste, il faut ajouter la réussite économique puisque c'est elle qui situe la Macif dans une logique de pérennité.

Réussir pour rester fort. Rester fort pour réussir au service des hommes. Mais autant faut-il persévérer dans le respect de valeurs qui créent une véritable différence, autant, dans

le contexte de l'économie de marché, «il faut savoir changer pour durer». Pierre Juvin a enfoncé le clou un peu plus encore : «La continuité lorsqu'elle a pour conséquence de fossiliser, de stratifier les succès du passé devient une cause de dégénérescence.» Avertissement.

Bien sûr, la capacité d'adaptation et de remise en cause des dirigeants de la Macif ne peut plus être mise en doute après la régionalisation engagée il y a quatre ans. Elle a largement répondu à cette exigence, au-delà même de ce qu'on pourrait croire. Mais cela n'est pas suffisant.

**Et, en guise de conclusion,** Pierre Juvin a décliné les indicateurs qui doivent baliser le chemin des années à venir :

- voir loin, s'installer résolument dans la durée, «parce que nous ne sommes pas mus par le profit qui incline à regarder le court terme». Mais plutôt destinés à bâtir une œuvre collective ;
- rendre la Macif réactive, avoir un minimum de stratégie nationale ;
- utiliser et dynamiser l'immense richesse humaine (élus, dirigeants, salariés, représentants syndicaux) ;
- enfin, tenir les deux bouts du cordon, c'est-à-dire être à la fois fidèle et créatif.

Ainsi, la Macif pourra rester dans le cercle privilégié de ceux qui gagnent.



*Jean Simonnet,  
directeur général  
et les directeurs  
régionaux*

# après l'avenir

●●●  
En direct du congrès



**Henri Tronchon**

délégué national (CGT)

"Le cru 1991 est excellent. Les délégués encore plus au faite des réalités que leurs prédécesseurs, ce qui par parenthèse nous démontre les bienfaits de la régionalisation. Le pluralisme avance, et je pense qu'il serait dommage qu'on prive le monde du travail de cette recherche. Notre congrès, qui est véritablement celui de la maturité, débouche sur une valeur que je voudrais en hausse : la citoyenneté."

**José Calabuig**

(CFTC), chef du service IRD (invité)

"Je m'attendais à une grand-messe, j'ai eu droit à un vrai débat, tant mieux ! Le pluralisme a progressé d'autant. Maintenant, je fixerai deux objectifs : faire porter l'effort à la fois sur les techniques et sur les hommes, et renforcer notre image, sur le plan interne et externe."



**Jean-René Billaud**

(Délégué CGC), Président de la région Centre-Duest-Atlantique

"Le pluralisme me rend heureux !"

# La charte de



**Jacques Vandier, président de l'Institution**

Préciser les règles de fonctionnement de la Macif régionalisée, règles s'imposant à tous, tel est le but de la Charte qui a été modifiée et votée à l'unanimité au 4<sup>e</sup> congrès. Ainsi certaines modifications importantes, de nature à améliorer considérablement certains dysfonctionnements observés depuis mai 1987, ont été proposées et sont citées ci-dessous.

## ■ Le fonds de solidarité

Par modification de l'article 45, l'assemblée régionale n'aura plus à approuver les comptes du Fonds de solidarité régional, ni à désigner les membres du Comité de gestion. Elle votera seulement la subvention annuelle au Fonso.

## ■ Des délégués surnuméraires

L'un des changements les plus importants porte sur l'article 62 et l'adjonction d'un nouvel article 62 bis.

Il est apparu nécessaire d'assurer le pluralisme dans chaque comité régional. En effet, si le pluralisme était respecté, tant au niveau de l'assemblée générale, des assemblées régionales, du congrès et du conseil d'administration, il n'était pas toujours possible de le faire vivre dans chaque comité régional. Pour régler d'une manière efficace ce problème, il a donc été décidé que les comités régionaux pourraient comporter un ou deux délégués surnuméraires quand cela est nécessaire afin de respecter le pluralisme. Ces délégués surnuméraires élus par l'assemblée régionale au scrutin de liste par vote séparé siègeront au sein du comité régional avec voix délibérative, mais ne pourront faire partie de l'assemblée générale.

## ■ Les représentants des salariés

L'article 63 est modifié par l'article suivant : «Les représentants des salariés sont élus à bulletin secret par l'ensemble des salariés de la région, auxquels s'ajoutent les salariés dépendant du siège social mais travaillant dans les limites territoriales de la région.»

## ■ Le comité national des élections

Il est précisé, dans l'article 73, que le Comité national des élections est composé de sept administrateurs représentants des sociétaires. Cette précision était rendue nécessaire par la présence d'administrateurs salariés.

# l' institution

## ■ Le comité des sages

Il est ajouté dans l'article 75 que les administrateurs représentant les salariés ne peuvent faire partie du Comité des sages.

## ■ Le déficit régional

La modification apportée vise à adoucir la rigueur de l'ancien article 104. Ainsi, dorénavant, il faudra que le déficit d'un exercice dépasse 5 % des cotisations acquises de l'exercice pour que le conseil d'administration se réserve le droit de majorer les tarifs ou certains tarifs de la région concernée. Il fallait, en effet, éviter qu'un déficit modeste n'entraîne des conséquences mal ressenties.

## ■ L'excédent régional

Il est apparu aussi nécessaire de préciser ce qui se passe en cas d'excédent, l'article 104 bis y pourvoit désormais. Il est ainsi convenu que la région conserve le bénéfice de l'excédent sous déduction d'une franchise déterminée en pourcentage des cotisations acquises de l'exercice afin d'alimenter les fonds propres de la mutuelle. Les excédents enregistrés dans ces conditions au cours des différents exercices sont cumulables, à concurrence d'un pourcentage des cotisations acquises du dernier exercice. La réserve ainsi constituée n'est pas reprise au crédit du compte d'exploitation de l'exercice suivant, mais peut être utilisée par la région pour combler d'éventuels déficits ultérieurs. Les pourcentages prévus aux deux premiers alinéas sont annexés à la charte, mais n'en font pas partie intégrante. Ils sont déterminés par le conseil d'administration.

## ■ Le comité national technique

Il est ajouté un cinquième alinéa à l'article 113 : «Pour chaque domaine unitaire, le conseil d'administration peut déterminer les limites entre la compétence du Comité national technique et celle des régions.» En effet, il peut être nécessaire de déterminer les limites de compétence entre le comité national technique et les régions, et c'est là le rôle du conseil d'administration. Il est ajouté également un article nouveau, 117, qui précise que «les décisions du Comité national technique dans les domaines unitaires sont soumises au contrôle politique du conseil d'administration, qui peut en suspendre l'application». Cette disposition essentielle, qui avait fait l'objet d'une décision du conseil d'administration, devait être insérée dans la charte.



Jacques Colin, administrateur



En direct du congrès



Jean-Paul Challet  
directeur général  
de Mutavie

"Transparence, vérité des prix, vérité des résultats. Plus mutualiste que nous en épargne retraite, on ne trouve pas ! Plus mutualiste que la Macif (dont nous dépendons à 83 %) non plus. Notre démarche est la même. Voilà ce que je retire de ce congrès : ouverture d'esprit, dialogue, évolution, mais aussi volonté de conserver et de réaffirmer notre identité mutualiste."



Alain Girard  
administrateur de la  
Macif, directeur général  
du groupe Uni, président-  
fondateur des Jeunes  
Dirigeants de l'économie-  
sociale.

"Ce congrès a été bien préparé en amont. Résultat : nous avons pu approfondir la décentralisation et l'estime réciproque qui doit rester la nôtre. Il y a eu négociation, expression, mais sans invective. Nous avons fait progresser l'ouverture d'esprit. C'est comme cela que je conçois notre rôle à la Macif. Aujourd'hui plus qu'hier, encore."



**Bernard Petit-Jean**  
directeur régional  
Gâtinais-Champagne

"Ce qui m'a frappé, c'est l'accumulation de travail des délégués.

L'accumulation et la qualité. Le nombre d'amendements déposés le prouve. L'autre donnée clef concernu, de mon point de vue, la régionalisation.

Désormais, elle est acquise, dans les mœurs et dans les têtes !"



**Jean-Claude Beauvillain**  
(F.O.)

"Pour moi, ce congrès est celui de la maturité et de l'affirmation des valeurs. Voyez à ce sujet le débat sur les surnuméraires. Cela étant, à une époque où la Macif est considérée comme une vitrine sociale, j'aimerais que cela reste vrai..."



**Yves Mora**  
président du directoire  
d'IMA

"C'est un honneur pour moi que d'avoir participé aux travaux de la Macif.

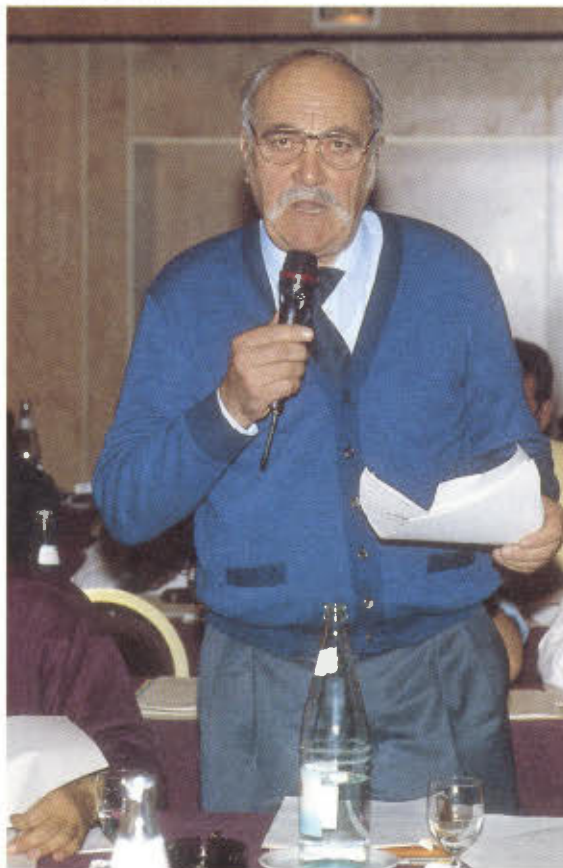
D'autant plus que je considère l'IMA comme une sorte de commando avancé de la démarche mutualiste."

# Le projet

Exprimer les valeurs, les ambitions et la stratégie d'une entreprise d'économie sociale qui entend gagner, tel est le but du nouveau projet mutualiste exposé au 4<sup>e</sup> congrès de la Macif. Quatre ans après la régionalisation, ce document confirme d'abord que le système décentralisé est bel et bien celui qu'il fallait à la Macif. Mieux, qu'il doit être conforté. Tout en n'oubliant pas qu'il est désormais nécessaire de fixer les repères d'une stratégie nationale fédératrice. Outil de référence, balise des années qui conduiront jusqu'à l'an 2000. En résumé, ce projet :

- affirme une exigence : la volonté d'agir dans le respect d'un pluralisme authentique ;
- pose un postulat : le service des sociétaires dans une approche sociale ;
- exprime une ambition : réussir l'entreprise avec tous ses acteurs ;
- traduit une aspiration : la solidarité comme contribution à la solution des grands problèmes de société ;
- définit un objectif : le rayonnement de la mutuelle. Le nouveau Projet mutualiste se structure autour de grandes idées qui ont généré autant de débats passionnants tout au long du congrès.

**Jean Pardini, délégué national**



## ■ Un pacte de partenariat

Une idée concerne le pluralisme, règle d'or du fonctionnement de l'institution, concept incontournable pour lequel dirigeants et délégués ont toujours déclaré leur attachement. Afin d'affirmer davantage encore ce dynamisme unitaire, la Macif se donne aujourd'hui pour objectif d'élaborer un Pacte de partenariat exprimant les grands principes contenus dans le Projet mutualiste. Il serait cosigné par la Macif et par tous ses partenaires.

## ■ La création d'une filiale

Une autre idée a trait au problème éminemment important de la concurrence dans un marché de plus en plus complexe et à l'élargissement de la population assurable par la Macif. Evolution de taille : cette ouverture ne pouvant se réaliser par modification des statuts, elle se fera par la création d'une filiale totalement transparente et contrôlée entièrement par la Macif, puisqu'elle ne comportera aucun dirigeant distinct de ceux de la mutuelle.

# mutualiste



Les délégués

## ■ La diversification

### ● Les contrats de groupe

Autre problème abordé, allant aussi dans le sens du développement, celui des contrats de groupe, pratiquement impossibles à assurer au sein de la Macif régionalisée. Jusqu'alors, il suffisait en effet qu'une région refuse de couvrir le risque pour que les dix autres soient obligées d'y renoncer aussi. Cette possibilité sera désormais offerte par le jeu de la filiale prévue pour l'élargissement de la population assurable par la mutuelle.

### ● Produits d'épargne et prêts simples pour l'amélioration de l'habitat

Souci de diversification oblige, à condition qu'elle ne soit pas aberrante (pas de produits gadgets), le CNT aura à charge d'étudier deux dossiers : la distribution de produits d'épargne (type fonds communs de placement ou Sicav obligataires) et les prêts simples pour l'amélioration de l'habitat. Ces deux dossiers seront soumis à l'accord exprès du conseil d'administration.

## ■ Partenariat avec le mouvement mutualiste

La Macif a réaffirmé qu'elle s'interdisait toute distribution de garanties maladie complémentaires produites par elle-même ou par l'intermédiaire de la Smacif (sauf exception). Un chantier sera ouvert par le bureau du conseil d'administration de la Macif et par le conseil d'administration de la Smacif autour des axes suivants :

- coopérer avec les mutuelles quelle que soit leur affiliation nationale ;



En direct du congrès



**Thierry Jeantet**  
*secrétaire général  
du Gema*

"Des séances comme celles-là sont représentatives d'une économie sociale vivante. J'en suis personnellement ravi. C'est l'occasion de rappeler qu'à l'heure où les entreprises classiques cherchent des modes de participation adaptés à la réalité économique et sociale d'aujourd'hui, l'économie sociale a une réelle avance sur elles."



**Jean-Marie Gide**  
*(CGC)*

"La sensibilité que je représente a beaucoup craint que l'on s'oriente vers un congrès bloqué. Je fais mon mea culpa, chacun a pu s'exprimer tout à fait librement."



**René Combeau**  
*président de la région  
Provence-Méditerranée*

"Bravo au congrès de l'affirmation de la tolérance ! C'est l'essentiel de ce que j'ai à dire, et ma relative ancienneté, je suis à la Macif depuis 1967, me le permet."

● ● ●  
**En direct du congrès**



**Bernard Thibaudeau**  
directeur région  
Centre Ouest Atlantique

"Le débat sur les surnuméraires va dans le bon sens. Seul bémol dans un satisfecit général, certains textes n'ont pas été examinés à fond. Il reste des chantiers ouverts."



**Thierry Prieur**  
(F.O.), président  
de la région Loir-Bretagne

"J'ai vécu une journée importante, même si j'aurais aimé que les surnuméraires puissent participer à l'assemblée générale. Mais enfin, le pluralisme est sorti grandi. Il ne nous manque peut-être qu'une chose : faire davantage de sociétariat."



**Hélène Weinstock**  
(CFDT), présidente  
de la région Ile de France

"Après le congrès de la régionalisation, nous avons vécu un congrès d'étape. Etape qui nous a permis de nous situer dans un contexte. Maintenant, il faut avancer avec nos "fondamentaux", pour rendre opérationnel un mutualisme efficace."

- développer un partenariat avec les mutuelles d'entreprise qui ont été peu approchées jusqu'alors ;
- structurer la coopération en l'institutionnalisant, notamment par une convention portant sur un label défini par un cahier des charges ;
- admettre que, à défaut de coopérations possibles dans une région ou partie de région, la création d'une mutuelle locale sera favorisée sous le contrôle d'opportunité du conseil d'administration ;
- étendre l'activité des caisses autonomes de la Smacif pour lui permettre de répondre aux besoins des mutuelles de base.



Le secrétariat : **Gilberte Coutisson et Martine Bertrand**

### ■ L'Europe

Il est dans la nature des choses que la Macif fasse du prosélytisme en faveur de l'économie sociale, au-delà des frontières de l'ensemble du territoire français. Les temps y invitent, qui donnent trop souvent l'économie capitaliste comme la seule logique des sociétés modernes. Or, c'est précisément en se distanciant des pratiques dominantes que la Macif affirmera la spécificité de l'économie sociale. L'objectif est de favoriser l'émergence ou le développement de l'assurance mutualiste ou coopérative et des activités connexes dans les pays européens. Non pour gagner des marchés au-delà des frontières, mais pour construire des solidarités. Les coopérations financières à travers des structures appropriées et l'apport en expertise constituent les modalités d'un partenariat européen qui ne peut souffrir d'hégémonie.

**Jean-René Billaud, président, région Centre Ouest Atlantique**



### ■ Charte de qualité

Ce thème est ancré dans la capacité que doit avoir la Macif à réussir le mariage harmonieux entre savoir-faire et faire-savoir. En ce qui concerne le premier, la recherche permanente de la qualité dans le fonctionnement – prolongement naturel de la qualité des produits et services – étant une exigence majeure, une charte de qualité sera élaborée sous l'égide du Comité national technique.

### ■ Formation

Il est apparu nécessaire qu'au niveau national soit défini un cadre général permettant aux régions d'introduire les concepts mutualistes dans les modules de formation commerciale des salariés. En ce qui concerne ce point crucial de la formation, un amendement, déposé par Jacques Vandier et accepté, précise justement : «Il convient de porter une attention particulière à la première forma-



tion des salariés nouvellement embauchés, surtout pour ceux qui sont destinés à entrer en contact avec le public. On ne saurait abandonner cette tâche à des professionnels ignorant tout de nos spécificités.»

#### ■ La fondation

L' idée est relative à la solidarité, fondement de l'activité d'une mutuelle, et à la nécessité pour la Macif de contribuer à la solution des grands problèmes d'une société dont elle se veut être un acteur important : pauvreté, détresse, catastrophes technologiques ou naturelles. Il a été décidé, afin de mieux organiser la contribution de la Macif, la création d'une Fondation ayant un objet déterminé dans les domaines humanitaire, social, éducatif, préventif et culturel.

#### ■ Stratégie de communication

C'est par une stratégie de communication adaptée aux choix qu'elle s'impose que la Macif se dote de moyens de gérer son rayonnement. Dans ce domaine, Jacques Vandier a souhaité déposer l'amendement suivant, désormais intégré au Projet, après avoir été porté au vote : "(...) l'utilisation de grands médias nationaux : affiches de type Giraudy, radio, télévision, destinés principalement au grand public, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration".

Voilà résumés les thèmes fondamentaux qui ont animé cette journée et ont fait de ce 4<sup>e</sup> congrès de la Macif un événement exceptionnellement riche d'idées, où chaque délégué qui l'a souhaité a pu s'exprimer librement, en toute confiance, ce qui prouve, s'il en était besoin, qu'à la Macif la démocratie et le pluralisme ont vraiment un sens profond.

*Alain Philippe, président, région Centre*



*En direct du congrès*



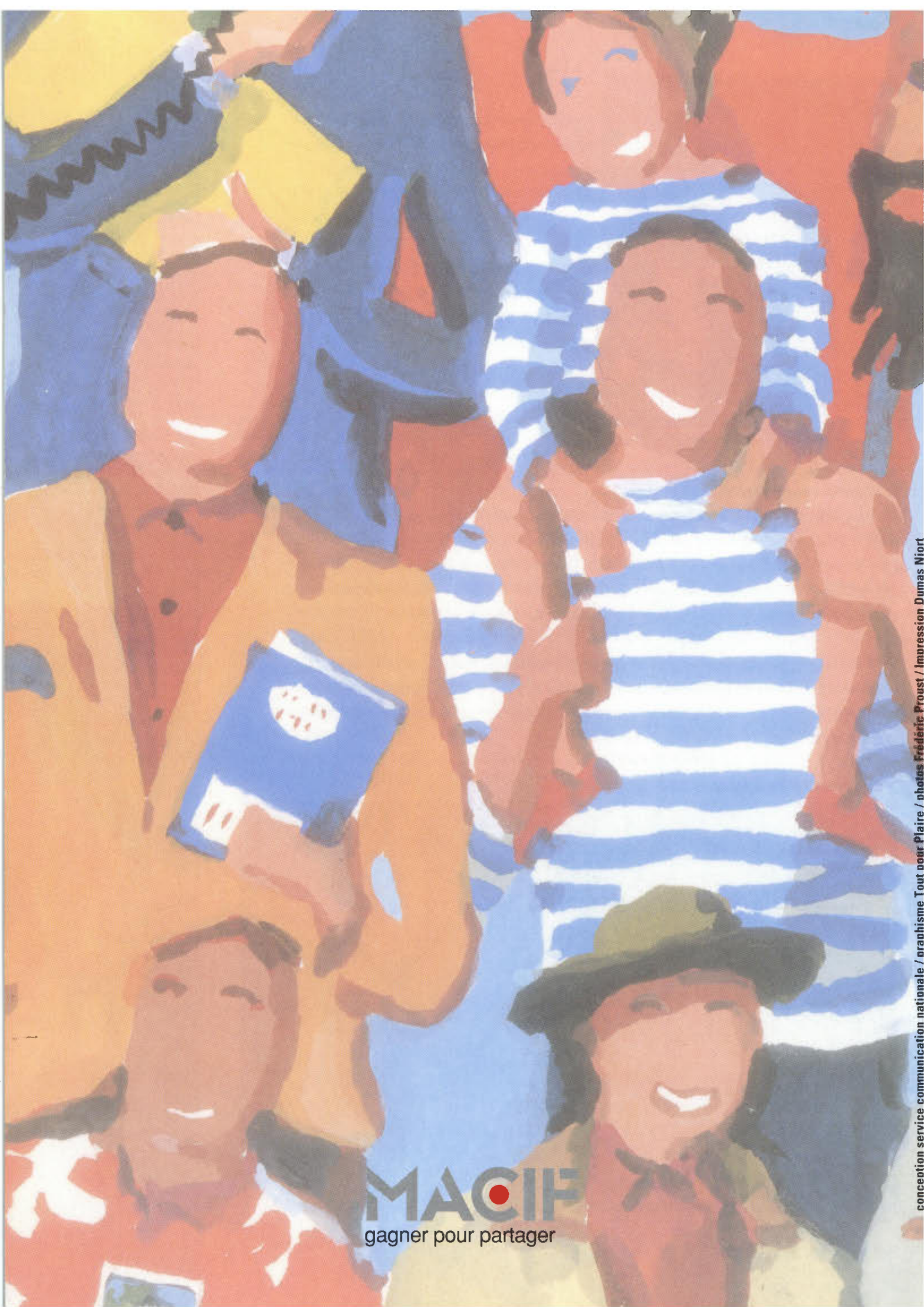
**Roger Etchegeray**  
*Membre du comité des sages*

"La Macif constitue plus que jamais une institution à l'avant-garde pour la recherche de la démocratie. L'objectif initial, – qu'il nous appartient à nous, comité des sages, de défendre, afin de mieux faire participer les sociétaires à la vie de la Macif – ne cesse de progresser. C'est là l'essentiel, à mes yeux."



**Dominique Crépel**  
*(CFDT), délégué national de la Macif*

"On se félicite que les textes, après discussion, aient été adoptés à l'unanimité. Le travail peut ainsi continuer. La cohésion en sort renforcée. Par ailleurs, il est bon que nous ayons eu ces débats de fond (filiales, contrats de groupe). Débats qui nous permettent d'envisager l'avenir avec plus de sérénité. Enfin, le constat de la régionalisation fait par le congrès est positif."



**MACIF**  
gagner pour partager